

Le commerce local de proximité répertorié sur un site internet unique

Favoriser le commerce local passe aussi par une présence sur le net. Un outil que les commerces mauriennais n'ont pas encore totalement intégré mais autour duquel le Syndicat Pays de Maurienne tente de fédérer. Avec le lancement du site internet yatou-en-maurienne.fr, le SPM souhaite endiguer l'évasion commerciale. « *Ce site doit devenir un réflexe pour la population locale mais aussi un vecteur de communication pour la population touristique* », résume Audrey Coda, chargée de mission. Le site internet répertorie l'adresse, les horaires d'ouverture et le site internet s'il existe, de près d'un millier de commerces sur les 2200 entreprises qui composent le tissu commercial de la vallée. Le but étant de tous les fiche et de mettre à jour régulièrement.

« *Consommer local est un choix pour aujourd'hui et demain. Chacun en tant que consommateur a une responsabilité* », affirme Christel Romero, chargée du dossier pour qui le commerce de proximité maintient les relations sociales. Pour



Le site yatou-en-maurienne.fr a pour objectif de répertorier tous les commerces de la vallée.

aider le commerce de centre-ville, la seconde tranche de l'Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat (OMC) sera lancée officiellement le 6 octobre prochain, date de la signature entre les différents partenaires : SPM, Département, Région, État.

« *Les fonds de la deuxième tranche de l'OMC ont un rôle fédérateur et d'initiation très intéressant pour l'ensemble de la vallée* », estime Yves Durbet, président du SPM. La première tranche de l'OMC débutée en 2010, pourtant évaluée posi-

vement, n'a pas fonctionné de la même manière sur la vallée. « *Les unions commerciales de Modane et de Saint-Jean en ont énormément profité mais celles d'Aiguebelle et de La Chambre n'arrivent pas à se fédérer* », reconnaît Hervé Genon, vice-président à l'économie au SPM. « *Ces aides financières sont un levier à l'attractivité du commerce de centre-ville. Conserver, pérenniser et transmettre les commerces maintient la vie des centres-bourgs* », certifie Hervé Genon.

Randa Berbouche

Les infractions seront signalées aux commerçants par SMS

Le dispositif "Alerte Commerces" existe déjà sur la moitié du territoire national. Le système repose sur la police ou la gendarmerie qui alerte par SMS les commerçants d'une infraction connue dans le secteur. « *Avec le préfet de la Savoie, la CCI a décidé de prendre le problème de la sécurité à bras-le-corps* », affirme René Chevalier, président de la CCIS. Lundi 22 septembre à Saint-Jean-de-Maurienne, Stéphane Bizouard, bijoutier à Chambéry et coordinateur sûreté de la CCIS, présentait le dispositif aux commerçants mauriennais. « *C'est un système pertinent auquel je crois. C'est un outil important au développement du commerce qui permet de travailler en toute sérénité* », soutient le bijoutier. C'est la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura qui a mis en place la première ce dispositif il y a quelques années. Le princi-



Michel Bonard, président de la commission commerce, René Chevalier, président de la CCIS et Stéphane Bizouard, coordinateur sûreté.

pe : la police ou la gendarmerie est prévenue d'un vol ou d'une escroquerie dans un commerce ; après vérification, la police alerte l'ensemble des commerçants de la zone par SMS. Le dispositif "Alerte Commerces" se mettra en place dès que 250 commerces en Savoie signeront le contrat d'adhésion. La vingtaine de commerçants présente dans la salle, sensible

notamment à l'escroquerie aux faux billets et à la fausse monnaie, était prête à le faire. René Chevalier mettait aussi en garde sur le piratage informatique dont une entreprise savoyarde a fait les frais récemment en perdant 500 000 €. « *Il y a 10 000 commerçants en Savoie, on compte sur le bouche-à-oreille pour mettre en marche le dispositif.* »

LE CARNET

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Le mercredi 17 septembre a eu lieu, en l'église de **La Rochette**, la cérémonie religieuse des funérailles de Mme Maria Fachinger, décédée dans sa 101^e année. Le samedi 20 septembre a eu lieu, à la chambre funéraire de **Saint-Jean-de-Maurienne**, un recueillement en mémoire d'Albertine Deléglis, née Covarel, décédée à l'âge de 94 ans. Le mercredi 24 septembre ont eu lieu, en la cathédrale de **Saint-Jean-de-Maurienne**, les obsèques d'Auguste Bozon, membre fondateur de l'école de musique de Saint-Jean-de-Maurienne, vice-président honoraire de la fédération musicale de Savoie, président honoraire des anciens combattants, décédé à l'âge de 93 ans.

EN BREF

La Chambre. Don du sang

La prochaine collecte aura lieu le lundi 29 septembre, de 7h30 à 10h30, à la salle polyvalente et le camion EFS.

Élections sénatoriales : les candidats sont...

Ce 28 septembre ont lieu les élections sénatoriales. La Savoie doit désigner deux sénateurs parmi les candidats suivants :

- Marion Gerlaud (remplaçant : Gérard Blanc).
- Alain Vareyon (Joëlle Regairaz).
- Camille Simon-Chautemps (Valérie Gourlin-Robert).
- Daniel Dufrenoy (Dominique Poingt).
- Claude Giroud (Viviane Me-

rendet).

- Michel Bouvard (Jacqueline Poletti).
- Jean-Pierre Vial (Martine Berthet).
- Thierry Repentin (Nicole Seltzer).
- François Rieu (Pauline Denis).
- Bernard Gsell (Agnès Crepy).
- Jean-Claude Benoît (Christiane Lehmann).
- Roger Sibuet (Colette Biguet).

Loup : deux tirs de prélèvement autorisés jusqu'au 16 octobre

Malgré le prélèvement d'un loup mi-mai, la pression de prédation sur le département a connu une forte augmentation au cours de l'été 2014, avec 111 attaques signalées au 31 août contre 69 à la même date en 2013. Cette pression est notamment importante sur la Haute Maurienne qui concentre 48 attaques et 142 victimes pour l'année 2014. Un arrêté autorisant un tir de prélèvement, pendant une période d'un mois en Haute Maurienne, a été pris en date du 15 juillet 2014. Cet arrêté n'a donné lieu à aucun prélèvement alors que la pression de prédation a continué à augmenter sur les troupeaux malgré les mesures de protection mis en place par les éleveurs. À l'issue d'une

réunion tenue en septembre avec les acteurs de la chasse, il a été décidé d'utiliser le dispositif prévu par l'arrêté ministériel du 5 août 2014, en autorisant deux tirs de prélèvements à l'occasion d'actions de chasse à l'affût et à l'approche, dans deux zones particulièrement touchées de Maurienne, depuis le 16 septembre pour une période d'un mois.

Seuls les chasseurs formés par l'ONCFS (Office nationale chasse et faune sauvage) et habilités par arrêté préfectoral sont en mesure de participer à ces actions encadrées par l'ONCFS et menées en collaboration avec les ACCA (Associations communales de chasse agréées) et la fédération départementale de la chasse.



www.groupe-maurin.com

MAURIENNE AUTO DIFFUSION

ZC Les Plans - Rue Clément Ratel - 73300 ST JEAN DE MAURIENNE - Tél. 04 79 64 43 10

Agent de Ford Albertville - Tél. 04 79 32 04 98



www.ford.fr

LMAESH1SU1005